

**Séance du 30 avril 2024 à 20h00**  
**A l'Hôtel de Ville de Baulmes**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à MM Eric Clot et Louis Molnar comme nouveaux municipaux et félicite M. Olivier Mettraux pour son élection tacite au poste de Syndic.

Sous la Présidence de M. Olivier Deriaz, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.
3. Assermentation des nouveaux membres du Conseil communal.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Liste des prochains préavis.
7. Lectures du rapport de la commission de gestion sur la tournée de plaine et vote.
8. Divers et propositions individuelles.
9. Appel de sortie

Le Président passe au vote pour l'acceptation de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

**1. Appel d'entrée**

Mme Ariane Vittet, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 36 conseillères et conseillers sont présents et 3 excusés. Il s'agit de Mme Patricia Chambettaz et MM Sébastien Delay et Steve Deriaz.

**2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023**

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure Mme Ariane Vittet.

**3. Assermentation des nouveaux membres du Conseil communal**

Le Président demande aux trois nouveaux membres, Mmes Léana Cuérel, Charlotte Jan et M. Kyttim Deriaz de venir devant et procède à l'assermentation. Il demande à l'assemblée de se lever et fait lecture de la promesse légale. Chaque nouveau membre à la lecture de son nom à exprimé « je le promets ». Il les félicite pour leur engagement.

#### **4. Communications du Bureau**

M. Olivier Deriaz informe que six nouveaux membres et six membres suppléants ont été élus tacitement le lundi 29 avril. Dix-huit postes étaient à repouvoir, dont six membres du conseil et douze membres suppléants. Un tirage au sort a eu lieu pour les départager.

Les six nouveaux membres sont : Mme Ariane Herren, M. Marc Humbert-Droz-Laurent, M. Noé Studer, Mme Lara Perusset, M. Julien Allaz, Mme Fanny Manière.

Les six nouveaux membres suppléants sont : M. Christian Cachemaille, Mme Nupur Gigon Rousseau, M. Benjamin Deriaz, M. Yves Donnier, Mme Cendrine Cachemaille, Mme Loan Deriaz.

Il fait lecture de trois lettres de démission reçues, celle de Mme Aline Pfaender pour des raisons de déménagement de MM Éric Clot et Louis Molnar pour leur nouveau poste à la municipalité.

Mme Aline Pfaender était scrutatrice, il demande à M. Patrick Mettraux de fonctionner comme scrutateur jusqu'à la fin de cette année en juin 2024 pour la remplacer.

M. Éric Clot était délégué à l'ORPC, le nouveau délégué sera élu au mois de juin 2024.

Mme Myriam Deriaz explique que M. Éric Clot peut rester délégué, même si maintenant il est à la municipalité.

Le Président explique qu'il faut un délégué de la municipalité et un du conseil à l'ORPC. M. Éric Clot reste et sera délégué de la municipalité.

Il fait lecture du courrier de l'administration forestière, signé par MM Eddy Guignard, Gianfranco Sonzogni, Maxence Piot, Jean-Michel Conrade Joël Delacrétaz. Ils mettent en avant que le parc à véhicules communal est dans un état déplorable et demandent d'envisager rapidement d'acquiescer un nouveau véhicule plus adapté aux besoins actuels. Ils mentionnent que le dépôt de la voirie est sujet à des infiltrations d'eau et nécessiterait une intervention pour prévenir d'éventuels dommages à l'équipement. Ils remercient pour l'acquisition de nouveaux outillages et équipements personnels. En conclusion ils nous sollicitent pour trouver des solutions concrètes pour remédier à ses problèmes immédiatement afin de continuer à assurer la qualité des services fournis.

Il revient sur le point 3 du dernier PV concernant le fonctionnement des commissions. Après avoir pris des renseignements auprès de la DGAIC, Direction générale des affaires institutionnelles et des communes et du Préfet. Les commissions ont pour but d'aiguiller le conseil dans le choix de sa décision, accepter ou refuser le préavis. Elles peuvent se consulter, toutefois elles doivent délibérer à huit clos et rendre un rapport qui leur est propre. Les commissions ne doivent pas effectuer de la cogestion.

Une commission ou un membre de Conseil ne peut pas représenter la Commune hors du territoire Communal. Un /ou plusieurs membre(s) de l'exécutif doit/doivent être présent(s), seul organe qui peut représenter officiellement la Commune.

Mme Joëlle Lovey relève qu'en aucun cas elle voulait représenter la commune et exprime que la commission préférerait être seule, mais ne refusait pas un membre de la municipalité.

## 5. Communications de la Municipalité

La parole est donnée à M. Olivier Mettraux, nouveau syndic. Il demande d'excuser M. Louis Molnar pour son absence pour des raisons de santé et donne la parole à chaque municipal pour présenter leurs dicastères.

Mme Fabienne Liechti a maintenant les dicastères suivants : les bâtiments communaux (sauf collège), l'équipement communal, jardins, parcs, cimetière, réseau d'accueil de jour des enfants UAPE et la sécurité au travail.

M. Éric Clot a pris, les affaires sociales, la déchetterie, les pompiers ORPC et la STEP.

M. Thierry Lacroix a gardé les routes, Eaux Claires et Eaux Usées, l'école (y compris bâtiments scolaires) et repris l'éclairage public.

M. Louis Molnar a pris la carrières et gravières, le domaine de montagne et de plaine.

M. Olivier Mettraux a maintenant l'administration générale, l'eau potable AIVB, les finances, l'informatique, la police des constructions, les relations extérieures, les ressources humaines et la sécurité publique.

M. Olivier Mettraux sera épaulé et partagera le plus possible avec le vice-syndic, M. Thierry Lacroix.

Les nouveaux délégués sont M. Louis Molnar à CABB (chauffage à bois Baulmes) et pour l'AIVB, M. Éric Clot pour remplacer M. Julien Cuérel.

Le Syndic informe de l'avancée des travaux sur l'éclairage public. Treize mâts seront changés sur la rue des Jaquettes, rue Famenan, devant le café du Jura et Grand-Rue ainsi que le changement des têtes sur la rue de l'Hôtel de Ville, et Chemin Neuf. D'ici fin mai toute la partie du bas du village sera terminée.

Les travaux vont reprendre sur la rue du Clos. Toutes les autorisations pour faire le carrefour surélevé rue des Tuilières – rue du Clos sont délivrées. Les travaux vont reprendre à mi-mai sur la demi chaussée côté jura, pour faire le carrefour et le trottoir. Un impératif est que le 17 juin le Tour de Suisse passe à Baulmes et la route doit-être praticable ainsi que le 23 juin pour une course organisée par Champagne. L'autre côté se fera juste après. Le goudronnage final de la rue du Clos sera terminé d'ici mi-août.

Pour la rue des Jaquettes, il ne reste que les lumières, les abords et accotements à terminer. Le revêtement final sera exécuté seulement après la fin de la construction de la nouvelle laiterie.

Le jumelage Baulmes – Mont St-Sulpice est organisé les 14 et 15 septembre. Le rallye, auquel on pourra participer à pied, à vélo ...partira le jeudi 12 septembre. Une information paraîtra dans le bulletin. Il invite les conseillers à y participer.

Une éco-fontaine est posée à la rue du Clos, cette petite fontaine a un automate à l'intérieur qui gère le débit et le temps. Elle s'arrête de 22h à 6h du matin. Cela fait économiser 8h d'eau à 5 litres minutes. Sur l'entier du réseau il y a plus de 30 fontaines. C'est un projet pilote à voir si cela est utile.

Le réservoir des Prés-doux a été remis officiellement le 30 avril. Il est en fonction depuis février 2024 et les derniers réglages sont à bout touchants.

Le village d'Essert subit beaucoup de coupures d'eau, cela est dû au passage des anciennes conduites aux nouvelles.

Le Président remercie le Syndic pour toutes ces informations.

## **6. Liste des prochains préavis**

M. le Syndic mentionne qu'un préavis vient de nous parvenir pour la rénovation du local de voirie. Trois variantes ont été étudiées et celle qu'il nous propose est la plus idéale. Il demande à la commission de rendre si possible son rapport pour le prochain conseil. Ils sont à disposition pour toutes informations complémentaires.

Le préavis pour les comptes 2023 sera validé en municipalité et sera transmis début mai.

Beaucoup de projet sont repris, mais pas encore de préavis. Pour information,

- le PACom, il reste une opposition à traiter pour faire la dernière mise à l'enquête d'ici la fin de cette année ;
- les réfections des chemins AF, reçus tous les coûts ;
- la réfection du collège des Aiguilles, reçus tous les devis ;
- le dossier de la mobilité du village sera repris dès le 3 juin ;
- Et le parc véhicule communal.

Le Président confirme que la commission pour le bâtiment de la voirie a bien été formée, le président est M. Philippe Haldimann. Il demande à la commission ad'hoc et à la commission des finances de rapporter si possible pour le prochain conseil.

M. Patrick Tharin demande d'être un peu indulgent avec la remise du rapport. La commission a été formée en septembre 2023 et le préavis déposé seulement en avril 2024.

## **7. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de plaine et vote**

M. Raphaël Buache, Président de la commission de gestion, donne lecture de son rapport, aucune observation est notifiée.

Le Président ouvre la discussion.

M. Eric Clot explique que Misterdam a invité la municipalité à l'inauguration du stand de tir, la buvette est très jolie et les six cibles sont équipées de récupérateurs de munition.

M. Claude Deriaz revient sur le courrier des employés communaux. Il demande qu'une délégation de conseillers puisse étudier le choix du véhicule avant le préavis, afin d'éviter les problèmes.

M. Philippe Haldimann demande quelles sont les solutions étudiées pour le parking autour de la salle des fêtes.

M. le Syndic explique qu'on a déjà obtenu une mise à ban. Le projet de goudronner, de numérotter les places, la durée de parcage, ainsi que la récupération des eaux de pluie se fera après la rénovation de la gare en 2027. La place sera utilisée pour les travaux. En attendant des places vont être proposées en location derrière les tribunes pour stationner des gros véhicules, genre camping-car. Les voitures sans immatriculation sont inadmissibles et il est compliqué d'en retrouver les propriétaires. Des photos de l'immatriculation sont transmises à la police afin qu'elle puisse faire des dénonciations pour libérer les places. Ce problème de parcage pourra être réglé seulement à partir de 2027.

M. Gilles Deriaz demande de recouvrir ou effacer le graffiti sur la salle des fêtes côté sud.

Mme Fabienne Liechti explique qu'une plainte a été déposée, mais sans suite. Le graffiti sera donc recouvert.

La parole n'est plus demandée. M. le Président clôt la discussion et soumet au vote les conclusions du rapport à savoir :

- d'accepter le rapport tel que présenté,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de plaine portant sur l'exercice 2023,
- de donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

**Les conclusions du rapport de la commission de gestion sur la tournée de plaine sont acceptées à l'unanimité.**

## **8. Divers et propositions individuelles**

M Olivier Deriaz ouvre la parole.

M. Claude Deriaz prie de l'excuser pour le mauvais moment pour son intervention.

M. Bruno Métalori remercie le Président pour sa réponse à la question concernant les commissions.

M. Gérald Hurni demande de faire attention au choix du jour pour le Conseil afin de ne pas le mettre pendant la répétition du Chœur.

Mme Céline Buache soutient la réflexion de M. Gérald Hurni.

Le Président prend note et explique que le choix des jours est variable pour satisfaire au maximum les conseillers.

M. Philippe Haldimann demande s'il existe un règlement pour la taille au bord de route et souhaite savoir si la commune peut exiger ou faire la taille.

M. le Syndic répond qu'une annonce a été faite dans le BAO. Un tout-ménage sera fait d'ici quelques jours avec les explications de la hauteur de la taille. La commune prend contact avec les propriétaires où la taille n'a pas été faite, en leur demandant de faire le nécessaire pour la sécurité des citoyens.

Mme Brigitte Lattion demande si la commune a le droit de faire la coupe.

M. le Syndic répond que si après le dialogue rien n'est entrepris, il menace et exécute la taille au frais du propriétaire.

M. Raphaël Buache demande s'il est possible que la commune mette à disposition le foyer à côté de la salle de spectacle pour l'après conseil pour boire verre.

M. le Syndic répond qu'il approuve l'échange après conseil, mais qu'il est important de soutenir nos restaurants et favorise l'après conseil au restaurant.

M. Philippe Haldimann demande à la commission ad'hoc de rester après l'appel de sortie.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

**9. Appel de sortie**

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie 36 conseillères et conseillers sont présents  
3 excusés.

La prochaine séance se tiendra le vendredi 21 juin 2024 à 19h. à Grange Neuve.

Le Président lève la séance à 21h07.

Le Président :

La Secrétaire :

Olivier Deriaz

Ariane Vittet